



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 9 septembre 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
59	66

Date de convocation
3 septembre 2026

**Patrimoine/ACP - Marché
n°26A30F – Nettoyage et
entretien des locaux de la
communauté
d'agglomération – 2 lots**

**N° de la délibération
2026-544**

Secrétaire de séance :
Jimmy GAILLARD

Le neuf septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mmes Soumaya BEN MAIMOUN, Emilie BENICOURT, MM. Pascal BIGI, Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Bruno DARNAUD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Hélène DE MONTGOLFIER, Armelle DESLANDES, Nathalie DUTOIR, MM. Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM Benjamin GAILLARD, Jimmy GAILLARD, Michel GAY, Mmes Brigitte GIACOMINO, Cécile GRUAT-LAFORME, MM Pierre GUICHARD, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Patrick LEYNAUD, Alain MESBAH-SAVEL, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Antoine PARIS, Mme Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Didier REBOULLETT, Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Mme Véronique SALETTE, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Mme Aurore SUIFFET, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Amélie VIGNE, M. Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avaient donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Emeline BLANCHARD à Patrick LEYNAUD, Amandine ECHASSERIEAU à Pierre GUICHARD, Franck LIOTIER à Bruno FAURE, Franck MENEROUX à Thierry DARD, Georges MEYER à Agnès PORTAL, Olivier VALETTE à Cyril LAURENT.

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Christèle DEFRANCE représentée par Brigitte GIACOMINO, Denis DEROUX représenté par Marc SIMONEL, Vincent ROBIN représenté par Lynda MOUISSAT, Xavier TRAVERSE représenté par Nathalie DUTOIR

Etaient excusés : Michel BRUNET, Emmanuel DOCHIER, Damien GOT, Jean-François GUEGUEN, Sébastien NOIRET.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-218 du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant que l'accord-cadre conclu en avril 2023 pour réaliser le nettoyage des locaux d'ARCHE Agglo arrive à échéance au 31 décembre 2026 ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de lancer une nouvelle consultation pour confier des prestations d'entretien et de nettoyage pour l'ensemble des locaux d'ARCHE Agglo, comprenant :

Lot 1 - bâtiments communautaires (administratifs, techniques et petite enfance – 39 bâtiments)

- Pour l'ensemble des locaux : une prestation trimestrielle de nettoyage des vitres
- Au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : une prestation semestrielle de nettoyage des sols
- Au sein des locaux administratifs et techniques : une prestation de nettoyage selon une fréquence adaptée aux besoins de chaque site, à savoir quotidienne, trois fois par semaine ou hebdomadaire, conformément aux prescriptions définies dans le cahier des charges.

Lot 2 - espace des collines :

- Une prestation hebdomadaire fixe des différentes zones (sols, sanitaires...)
- des prestations ponctuelles réalisées sur bon de commande, portant sur les différentes zones du site, en fonction de son niveau d'occupation et des besoins identifiés.

Les éléments substantiels de la consultation sont :

- Un marché divisé en deux lots :
 - Lot n°1 : Nettoyage et entretien des bâtiments communautaires (administratifs, techniques et petite enfance)
 - Lot n°2 : Nettoyage et entretien de l'Espace des collines (salle de spectacles)
- Un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes avec minimum et maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique :

N°	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
Lot n°1	50 000 €	250 000 €
Lot n°2	8 000 €	40 000 €

Compte tenu de l'estimation des prestations (montant annuel estimatif de 100 000 € HT pour le lot 1 et 15 000 € HT pour le lot 2), il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2027, reconductible tacitement 3 fois 1 année, soit une durée totale de 4 ans.

- Les offres seront appréciés au regard des critères de jugement des offres suivants :
- 40 points pour le prix,
- 50 points pour la valeur technique,
- 10 points pour la valeur environnementale ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 66 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales de l'accord-cadre.
- **APPROUVE** le lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le futur accord-cadre ainsi que tout avenant nécessaire à son exécution et tous les actes y afférents.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 9 septembre 2026.

La Présidente,

Signé électroniquement par :
Présidente ArcheAgglo
Date de signature : 11/09/2026
Qualité : Présidente ARCHE
Agglo